

**RISQUES  
MAJEURS**  
ENCART À CONSERVER

# le nouvel AUPS

*porte du Verdon*

## À LA UNE

**MAISON DE SANTÉ  
PLURIPROFESSIONNELLE**

Lancement des travaux

**CANAL DE CRESSON**

Chantier participatif  
et rénovation

**CENTRE AÉRE**

Ouverture en février

**BUDGET**

Préparer l'avenir

*“En Provence,  
l'eau c'est toute  
une Histoire”*

Jean Giono



BULLETIN  
MUNICIPAL

**L'AGENDA ÉTÉ 2018**

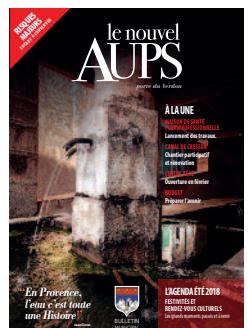
**FESTIVITÉS ET  
RENDEZ-VOUS CULTURELS**

Les grands moments passés et à venir

# INFORMATIONS

## -16 ANS

Les filles et les garçons atteignant 16 ans en 2018 doivent obligatoirement se faire recenser à la Mairie de leur domicile au titre du Service National. Une attestation leur sera remise dès leur inscription. Cette attestation est obligatoire et est demandée lors des inscriptions scolaires, auto-école et à un diplôme d'Etat. La présence du représentant légal est obligatoire pour les mineurs.



Édition : Ville d'Aups

Directeur de publication : Antoine Faure, Maire

Conception, création : commission communication

Aupside 06 72 72 15 35

Communication Impression : Mairie d'Aups

Place Frédéric Mistral - 83630 Aups

Site Internet : [www.aups.fr](http://www.aups.fr)

Tél. : 04 94 70 00 07

Fax : 04 94 84 00 87

Courriel : [aups.mairie@wanadoo.fr](mailto:aups.mairie@wanadoo.fr)

Impression sur papier recyclé et papier PEFC (couverture)

Encre Eco à l'eau



[www.aups.fr](http://www.aups.fr)

Facebook Commune Aups

## sommaire

Le Mot du Maire	3
<b>Vie de la commune</b>	
Les projets : Centre de loisirs et Maison de santé	4/5
La rénovation du Canal de Cresson	6
Le Budget 2018	7
Environnement	8
Encart détachable DICRIM	9-12
La Médiathèque	13
La Maison de la truffe	14/15
Carnet	16/17
La vie associative	18
L'Agenda	19
Rétrospective 2017	20

## Numéros utiles

<b>ADMINISTRATION</b>	
Mairie	04 94 70 00 07
8h00 / 12h00 13h30 / 16h30	
Mercredi et samedi 8h00 / 12h00	
Fax	04 94 84 00 87
Courriel	<a href="mailto:aups.mairie@wanadoo.fr">aups.mairie@wanadoo.fr</a>
Déchetterie lieu dit "Pilabre"	
8h00 / 11h50 du lundi au samedi	
<b>ESPACE RURAL</b>	
Maison des services au public	04 98 10 29 43
École maternelle	04 94 70 05 54
École élémentaire	04 94 70 04 79
Collège Henri Nans	04 94 70 01 16
Assistante sociale	04 83 95 59 60
Police municipale	06 37 73 50 43
	06 75 15 19 12
Médiathèque municipale	04 94 70 07 72
Service jeunesse	06 75 15 18 80
Musée Simon Segal	04 94 70 01 95
<b>POMPIER</b>	
<b>SAMU</b>	<b>18</b>
	<b>15 ou 112</b>

<b>SERVICES</b>	
EDF/GDF service clientèle	09 69 32 15 15
EDF/GDF service dépannage	0 810 333 734
France télécom (dépannage)	1013
Centre des finances publiques	04 94 70 00 42
Conseil départemental - DTRPF	04 98 10 21 50
Eaux de Provence - Service clientèle	09 77 409 431
Eaux de Provence - Service urgences	09 77 429 431

<b>SANTÉ</b>	
Cabinet médical 35 av Clémenceau	04 94 50 00 00
Centre médical 17 av Clémenceau	04 94 707 707
Hôpital Draguignan	04 94 60 50 00
Centre antipoison	04 91 75 25 25
Royal Ambulances	04 94 67 60 73
Taxi Zou	06 80 88 14 28

<b>DIVERS</b>	
Aéroport Hyères	08 25 01 83 87
Aéroport Nice	08 20 42 33 33
Conseil départemental du Var	04 83 95 33 00
Préfecture du Var	04 94 37 03 83
Allo enfance maltraitée	119
VAR lib	09 70 830 830

# Aups : tourné vers l'avenir !

**Chers Aupsoises, chers Aupsois,**

C'est avec un grand plaisir qu'au travers de ce "20 pages" nous continuons à vous tenir informer de la vie de la commune. Les travaux du Centre de Loisirs se poursuivent, l'ouverture est prévue en fin d'année et la Maison de Santé Pluriprofessionnelle, dont la construction débutera à la rentrée, sera opérationnelle fin 2019 (voir en pages intérieures).

Aups, commune du Parc Naturel Régional du Verdon, membre de la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon, positionnée au cœur d'un terroir riche d'histoire et de culture, se doit de tenir son rôle central dans un univers en constante évolution.



Ce statut de centre bourg, de capitale du Haut-Var et de la truffe noire est conforté par la présence d'un collège, d'une gendarmerie, d'un centre de secours, d'une trésorerie, du siège de la Communauté de Communes, d'une Maison de Services au Public, d'une maison de retraite l'Oustaou de Zaou (58 places d'hébergement, 12 places en unité d'Alzheimer, 6 accueils de jour), de services du Conseil Départemental et d'une antenne de la DDTM, d'une poste et d'un centre de tri, d'un bureau d'informations touristiques, d'une médiathèque et d'espaces muséographiques (Maison de la truffe, Musée Segal, Musée de la Résistance, Musée de Faykod). Soyez assurés que nous faisons tout pour la pérennité de ces services et la création de nouveaux (maison de santé, centre de loisirs, ....).

Les services de déchetterie, funéraires, des marchés (provençal et trufficole), de déneigement, CCFF\*, de délivrance des passeports (587 en 2017) et de cartes d'identités (480) sont des spécificités que peu de communes possèdent et que nous tenons à conserver et à développer. Aups participe au déploiement des véhicules électriques : une borne de recharge pour voiture électrique est opérationnelle parking de La Palud. Le tissu économique riche et diversifié (plus de 130 commerçants et artisans) est à accompagner dans son développement avec la création de nouveaux parkings à la périphérie du centre ville et le passage de l'avenue Clémenceau en zone bleue. Cette dernière a été étendue jusqu'à 19 heures sur l'ensemble de la commune du lundi au vendredi.

Je remercie chaleureusement tous les bénévoles des nombreuses associations multiples et variées qui, tout au long de l'année, et surtout hors saison, contribuent à l'animation foisonnante et au rayonnement culturel de notre commune.

En vous souhaitant une bonne lecture, je vous renouvelle, avec tous les membres du conseil municipal, notre désir de rester à votre écoute et de vous informer aussi souvent que possible de l'avancement des projets de notre commune.



**Antoine Faure**  
Maire d'Aups

Borne de recharge pour voiture électrique Parking de La Palud

## projets et réalisations



### Le centre de loisirs

VACANCES ET  
PÉRISCOLAIRE  
DES ACTIVITÉS  
TOUTE L'ANNÉE

LABEL



Les travaux sont bien avancés, ouverture prévue pour les vacances de février 2019.

Respectant une démarche BDM (Bâtiments Durables Méditerranéens), **ce projet a obtenu le Label « Argent »** qui récompense la volonté de la municipalité de favoriser le bioclimatisme, de minimiser l'impact des matériaux (isolation en laine de chanvre), de réduire la consommation d'eau et d'énergie tout en offrant un confort et en préservant la santé des occupants.

RÉHABILITATION



**Les travaux englobent** au niveau de l'école élémentaire le changement de toutes les portes et fenêtres, la réhabilitation complète du bloc sanitaire et une mise aux normes des accès PMR (personnes à mobilité réduite) : descente refaite, accès à la cour et aux différentes classes avec auvent sur ses liaisons.

PERFORMANCE



**Le centre de loisirs disposera d'un outil performant** qui pourra accueillir 150 enfants de 3 à 16 ans durant les vacances scolaires mais aussi tout au long de l'année pendant les temps périscolaires. La mutualisation des équipements avec l'école (cantine, cour, préau, toilettes, espaces sportifs, ...) permettra à la fois une optimisation des coûts, une synergie entre les différents acteurs du groupe scolaire et une séparation entre les lieux d'éducation et de détente.

### Activités 2017



### Les activités été/automne 2018

Les séjours 2018 avec le centre de loisirs :

**Sportif à Saint-Vincent les Forts du 23 au 27 juillet (à partir du CP jusqu'aux ados)**

**Voyage culturel en Grèce du 20 au 26 octobre (ados)**

Les activités durant l'été 2018 : poney pour les petits, jeux sportifs, activités manuelles, Aqualand, stage de plongée, escalade, parc Aoubré, activités nautiques, baignades au lac de Sainte-Croix.

**Renseignements : 06 75 15 18 80 ou aups.jeunesse@orange.fr**



## Une maison de santé pluriprofessionnelle

Ce projet structurant pour notre territoire, indispensable pour aller à l'encontre de la désertification médicale, est porté et partagé par un grand nombre de professionnels de santé.

Ce nouveau mode de fonctionnement facilitera les échanges interprofessionnels et représentera un attrait pour les nouvelles générations. La MSP facilitera également la venue de remplaçants et de stagiaires (logement prévu), assurera une véritable cohérence de santé sur le territoire et devra être aussi un lieu d'innovation (consultations avancées de spécialistes, échographie envisagée).

ÉTÉ 2018



Le permis a été obtenu, la procédure d'appel d'offre a été lancée en début d'année et les entreprises choisies.

**Les travaux devraient démarrer en septembre 2018.**

La construction projetée, en ossature bois, aura une emprise au sol de 550 m<sup>2</sup> avec un étage.

INTÉRIEUR



**Au rez-de-chaussée** : une salle d'attente, un accès au premier étage par ascenseur, deux cabinets de kinésithérapeute, un cabinet de podologue, un studio, un cabinet d'ostéopathe, un cabinet pour les infirmiers.

**Au premier étage** : une salle d'attente, un secrétariat, une salle de soins et d'urgence, trois cabinets de médecin, un cabinet de sage-femme, un cabinet polyvalent pour les spécialistes et une salle d'échographie.

Cette structure, au-delà d'offrir en un même lieu une offre de soins améliorée, permettra la mise en place d'une politique de prévention et d'éducation thérapeutique. Enfin, la PMI (Protection Maternelle Infantile) sera transférée également dans ce bâtiment.

EXTÉRIEUR



**Le bâtiment sera accessible par les deux niveaux** : au rez-de-chaussée par le chemin de la piscine et au premier étage à partir de la place Martin Bidouré par une passerelle. Un jardin thérapeutique et un espace public paysagé seront réalisés autour de la maison de santé. Le jardin d'enfants sera rénové et le club house du tennis conservé.

Pour rappel, la construction est portée par la communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon (1 560 000 € TTC) et les aménagements extérieurs, réseaux et parkings par la commune (700 000 € TTC).

# Matériel eco-responsable



Les services techniques se sont équipés de matériels électriques et écologiques :

- Aspirateur électrique Glutton®
- Véhicule électrique Goupil® pour l'arrosage et le nettoyage des rues.
- Coupe haie électrique

**SENSIBILISATION  
À L'OUTIL ET  
AUX TECHNIQUES  
TRADITIONNELLES**

## chantier participatif



Grâce à un chantier participatif, coorganisé par le Parc Naturel Régional du Verdon et le syndicat des arrosants, avec le soutien de la Commune, le canal de Cresson, du Sault et de la ville d'Aups retrouve son air d'antan.

**Les premières mentions concernant le canal de Cresson** sont retrouvées dans les délibérations communales de 1540. L'ancien règlement tombe en désuétude en 1672. Un nouveau syndicat se constitue en 1943. Le cadastre napoléonien de 1832 indique clairement le tracé du canal de Cresson et de la montée des Moulins.

Après plus de 500 ans de service, le canal, qui alimentait les moulins et irriguait les plaines, avait subi les outrages du temps au niveau du lieu-dit Moulin Bas. Une première section du canal, montée des Moulins, nécessitait des travaux de rejointolement du mur de soutien. Après un désherbage manuel, les joints ont été repris avec un mortier de chaux hydraulique.

Cette action a vu le jour grâce au financement européen (LEADER) et l'investissement financier et technique communal.

**Pendant plus de 8 jours, sous la forme de 2 chantiers collectifs,** les agents communaux, élus, habitants et visiteurs bénévoles, ont œuvré pour rebâtir sur une seconde section du canal, chemin de la Tuilerie, à l'ancienne et à la chaux, une dizaine de mètres de mur en pierres de taille dans la joie et la bonne entente sur les conseils du maître de stage Frédéric ROSSO, maçon spécialiste du bâti ancien. Le but de ces ateliers, ouverts au public et aux professionnels, au-delà de redonner une jeunesse à des ouvrages du petit patrimoine bâti, est de sensibiliser à l'emploi d'outils et de méthodes traditionnelles de rénovation. Dans ce cas, il s'agissait d'initiation aux enduits de rejointolement à la chaux. **Merci à Gérard, Jean-Philippe, Quentin et Gérald** qui ont préparé ce chantier en amont et à l'entreprise Pourret pour l'apport des pierres. Merci au PNR Verdon et à Marjorie Salvarelli, chargée d'études du patrimoine bâti, de nous avoir aidés à mener à terme ce projet à Monsieur Christophe Deligny, président du Syndicat des eaux de Cresson, du Sault et de la ville d'Aups ainsi qu'à tous les bénévoles.

# *budget*2018

## *Consolider l'existant, bâtir pour le futur et assurer un service public de qualité.*

Le 4 avril 2018, le conseil municipal a examiné et approuvé à l'unanimité la gestion du Maire pour l'année 2017. En ce qui concerne le compte administratif (compte qui donne un état réel des dépenses et recettes de la commune de l'année écoulée), on note :

**En fonctionnement, un excédent de clôture de 1 202 517,97 €**

**En investissement, un excédent de clôture de 491 872,85 €**

En tenant compte des opérations restant à réaliser et aux excédents reportés de l'année 2016, l'équilibre global, pour l'année 2017 est de plus 713 038,24 €.

L'assemblée municipale a ensuite examiné et voté à l'unanimité le budget prévisionnel (budget primitif) pour l'année 2018.

En fonctionnement, il est prévu un équilibre à 3 140 000 € entre dépenses et recettes soit une légère augmentation de 0,43 %. En investissement, une enveloppe de 6 203 000 €

permettra de financer les grands projets : 280 000 € pour la finition du centre de loisirs dont 100 000 € pour le mobilier, 700 000 € pour l'aménagement des espaces lors de la construction de la maison de santé pluriprofessionnelle, 880 000 € pour la réfection de divers bâtiments communaux (centre culturel, tour de l'Horloge, hôtel de ville,...), 200 000 € pour la défense de la forêt contre les incendies (DFCI), 880 000 € pour l'acquisition de terrains, 110 000 € pour l'agrandissement du garage technique, etc.

Le taux d'imposition des taxes directes communales (taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti) pour 2018 ne subira pas d'augmentation (pour mémoire, baisse de 45 000 € en 2015) et ce malgré la diminution significative des dotations de l'Etat.

Pour une information plus complète, vous pouvez vous rendre sur le site internet de la mairie : [aups.fr](http://aups.fr)

### **Subventions aux associations**

Promotion Ressources Terroir	48 800,00 €	Notre Dame de la Délivrance	400,00 €
Radio Verdon	100,00 €	Musique Animation Danse	300,00 €
FNACA	300,00 €	Pebre d'Aï	800,00 €
Plancher des Chèvres	1 400,00 €	Quero Aprender	150,00 €
Comité des Fêtes	22 900,00 €	ASA des Eaux de Cresson, du Sault et de la Ville d'Aups	500,00 €
Vélo Sport Hyérois	1 500,00 €	Escale	150,00 €
Diane aupsoise	1 400,00 €	Arrasants de Valaury	155,00 €
Cyclo club aupsois	500,00 €	Restos du Cœur	150,00 €
Club 3 <sup>e</sup> âge	1 100,00 €	Don du Sang	120,00 €
Tennis de table	500,00 €	Aups Badminton Club	150,00 €
Tennis club	1 000,00 €	Ass Philatélique	155,00 €
AFSEP	100,00 €	Judo	700,00 €
ABA	2 300,00 €	ESART- Foot	1 000,00 €
Les Guerriers du Verdon	600,00 €		

### **Budget Jeunesse**

En 2017, le budget global du Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH), toutes périodes et activités confondues a représenté un effort de la commune de 150 160,78 € pour un budget global de 217 852,27 € (la différence représentant les participations des familles (45 339,33 €, soit 20 %), de l'Etat et de la CAF).

Ecole : parallèlement au CLSH, la commune consacre 248 000 € pour l'école élémentaire (1 924 € par élève) et 236 000 € (3 947 € par élève) à l'école maternelle soit un budget total de 485 082,35 € dont 56 672,76 € pour la cantine ; 29 376 € de travaux de revêtement de la cour de la maternelle, 13 128 € pour les transports et séjours scolaires et 359 514,65 € pour l'entretien des bâtiments et frais de personnel.

## environnement

### CONTINUONS LE TRI

#### CHIFFRES

COLLECTES  
SÉLECTIVES 2017  
VERRE 62T  
PAPIERS 30,4T  
EMBALLAGES 17,8T  
CARTONS 13,3T

**TOTAL  
120 TONNES**  
TRI SÉLECTIF  
COMMUNE D'AUPS

### TRI SÉLECTIF

Il faut encore faire un effort pour protéger notre environnement et trier d'avantage. C'est ainsi qu'en recyclant et en transformant nos déchets nous préserverons la planète et sauverons l'héritage des générations futures. Sans compter que la valorisation de ces déchets permet une certaine économie financière.

**Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, mais nous l'empruntons à nos enfants.**

Saint-Exupéry

BROYAGE DES  
DÉCHETS VERTS  
CHEZ VOUS  
PENSEZ À RÉSERVER  
04 94 04 63 36

### Déchets verts

Un déchet vert se compose des restes de végétaux ligno-celluliques : feuilles, fleurs, bois et pailles. Ces résidus verts sont issus de différentes opérations d'entretien des espaces verts publics, des particuliers et des entreprises.

#### Les déchets verts sont des déchets ménagers

Attention ! Le gazon n'est pas considéré comme un déchet vert. En revanche, lors de l'élagage des haies et des arbres d'alignement, les restes sont considérés comme des déchets.

Les déchets végétaux se composent de :

- produits fermentescibles : feuilles et fleurs fanées,
- produits ligneux : branches d'élagage et branches de haies.

En France, les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ména-

gers. Un arrêté préfectoral interdit aux particuliers comme aux professionnels de brûler à l'air libre leurs déchets verts. Si un particulier brûle ses végétaux, il devra répondre de ses actes devant le tribunal administratif. Le code pénal prévoit une amende de 450 € pour tout contrevenant.

Leur combustion dans la nature présente des risques importants sur la santé et sur l'environnement. Ils sont repris à la déchetterie d'Aups depuis le 2 octobre 2017 qui est ouverte le matin uniquement du lundi au samedi de 8h30 à 11h45

Dans le cas de terrains situés dans un zonage de plan de prévention des risques incendie de forêt (PPRif) ou visés par une obligation de débroussaillage au titre du code forestier, les préfets peuvent autoriser le brûlage sous certaines conditions : aux heures prescrites, hors périodes rouges ou périodes mobiles d'interdiction, à condition que les végétaux soient secs.

### Broyage à domicile

À l'heure de la taille, on entasse les branches, les feuilles... mais qu'en faire ? Pas facile si on n'a ni remorque ni fourgon pour tout emmener à la déchetterie. Et il est interdit de brûler.

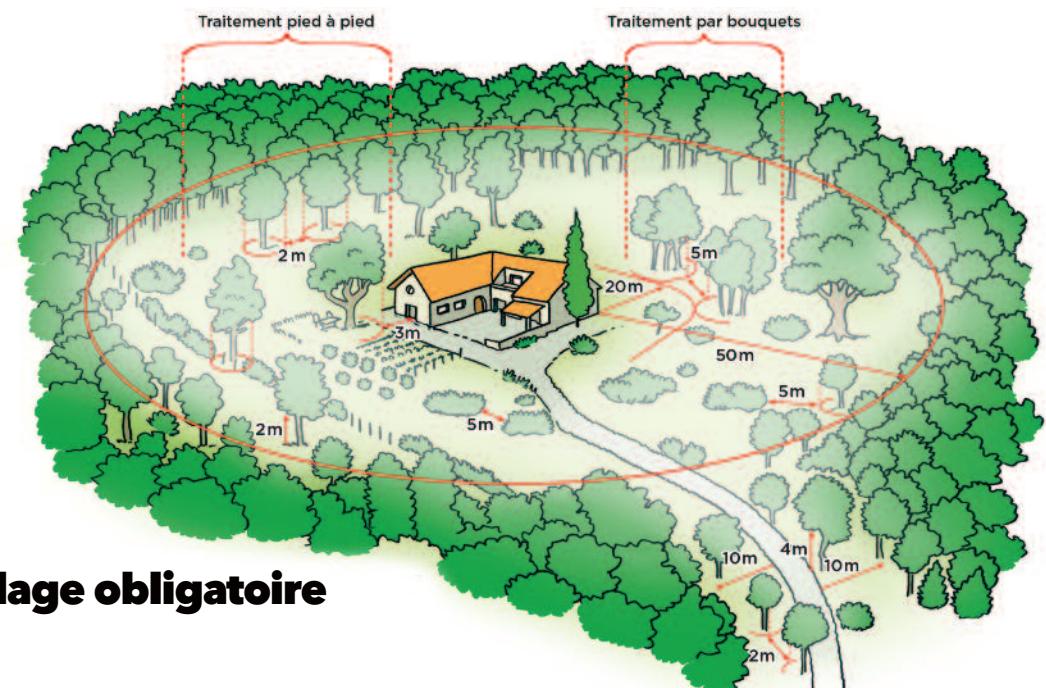
#### Le SMHV propose un service de broyage des déchets verts chez les particuliers.

Voici la procédure à suivre : Il faut réserver le broyage en s'inscrivant au centre technique afin d'organiser les opérations, cela est possible par téléphone au : 04 94 04 63 36 ou par mail à l'adresse suivante : [smhv.centre-technique@orange.fr](mailto:smhv.centre-technique@orange.fr)

Il faut que les végétaux soient accessibles pour un véhicule voiture et qu'il y ait au minimum 1 heure de travail et un volume de 2 M<sup>3</sup>.

Tarif : 20 € / heure (règlement par chèque bancaire uniquement à l'ordre du Trésor Public).

Pour toutes questions prenez contact en mairie avec M. Vincentelli, élu en charge des déchets pour Aups.



# GUIDE

## D'INFORMATION et de PRÉVENTION



### Le mot du Maire

### La Prévention : une priorité

L'article 8 du décret n° 2005-1156 fait obligation aux communes de mettre en place sur leur territoire un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Celui-ci nous permettra de disposer d'une organisation locale dans le cas où un évènement de sécurité civile surviendrait.

La commune est exposée essentiellement à deux risques : le risque feu de forêt (pour une superficie totale de 6 430 ha, la forêt privée occupe 3 290 ha, la forêt communale 1 629 ha, soit plus de 60% du territoire communal avec une couverture forestière), et également le risque inondation (une partie de la commune est concernée par un aléa faible à modéré -Atlas des Zones Inondables DDTM du Var).

Nous avons décidé de procéder à l'élaboration de ce PCS afin de préserver la sécurité des habitants et de protéger au mieux leurs biens et leur environnement. Ce plan a pour objectif de définir les mesures de prévention et de secours prises pour faire face à une situation de crise. La réalisation d'un PCS répond par ailleurs à une obligation réglementaire.

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs présente les zones concernées par les différents risques, rappelle les consignes de sécurité à respecter et les démarches à suivre si une telle situation survenait sur la commune.

En de telles circonstances, vigilance et entraide seront plus que nécessaires.

Antoine FAURE,  
Maire d'Aups

# DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL sur les RISQUES MAJEURS à Aups

## Les RISQUES identifiés sur la commune

NATUREL

### Le Risque Inondation

La commune d'Aups est traversée par le torrent de la Grave.

Le franchissement de la route de Moissac (RD.9) se fait par un ouvrage en remblai (pont du cadran solaire). Plus en aval ce torrent coule sur la chaussée du chemin de la Grave, où de nombreuses voitures sont en stationnement devant des habitations. En cas de crue importante, il est prévu la mise en place de batardeaux entre l'hôtel et la Mairie, afin de limiter un débordement côté rive gauche en direction de la place et des enjeux exposés (église, parking, restaurant,...).



Pont du cadran solaire (Source BRLi)

L'ouvrage hydraulique sous le foyer Romano permet le passage de la route RD.31. Plus en aval la Grave atteint une plaine où se trouvent quelques habitations (notamment au chemin des Prés) ainsi que le camping les Prés.

Par ailleurs, les débordements générés par les crues du ruisseau de Romanille n'affectent pas d'enjeu en particulier.

NATUREL

### Le Risque Feu de Forêt

La commune d'Aups est exposée au risque feu de forêt avec de nombreuses habitations isolées.

Depuis 1973, 136 feux de forêt se sont déclarés sur le territoire communal. Pour cette période (1973 - 2015), le total des surfaces brûlées a été de 3070 hectares (Statistiques Prométhée).



© photo SDIS 83

Le principal feu s'est produit en 1982 avec près de 3000 ha parcourus.

NATUREL

### Le Risque Mouvement de terrain

Pour la commune d'Aups, ce risque est lié principalement aux phénomènes de retrait-gonflement des argiles, notamment suite à une période de forte sécheresse.

Il est noter également la présence d'avens avec un risque d'effondrement. Néanmoins, aucun enjeu n'est situé dans les zones concernées.

NATUREL

### Le Risque Sismique

La commune d'Aups est classée en zone de sismicité de niveau 3 sur une échelle de 5. Ce niveau correspond à un risque sismique modéré.



# Le RISQUE INONDATION

## Phase de « Mobilisez-vous » :

Elle est déclenchée dès que de fortes pluies sont en cours sur la commune.

Cette phase préalerte (phase dite « Mobilisez-vous ») sera déclenchée par la Mairie afin d'anticiper d'éventuels débordements de la Grave et/ou de forts ruissellements. Elle implique une mobilisation de la cellule de crise municipale restreinte et le suivi des niveaux d'eau sur le terrain. Une action d'information du camping et des autres établissements recevant du public (ERP) exposés est réalisée, ainsi que des habitants dans les secteurs à risque. Les propriétaires de véhicules stationnant au niveau du chemin de la Grave sont également informés.

## Déclenchement du plan « Engagez vos action » :

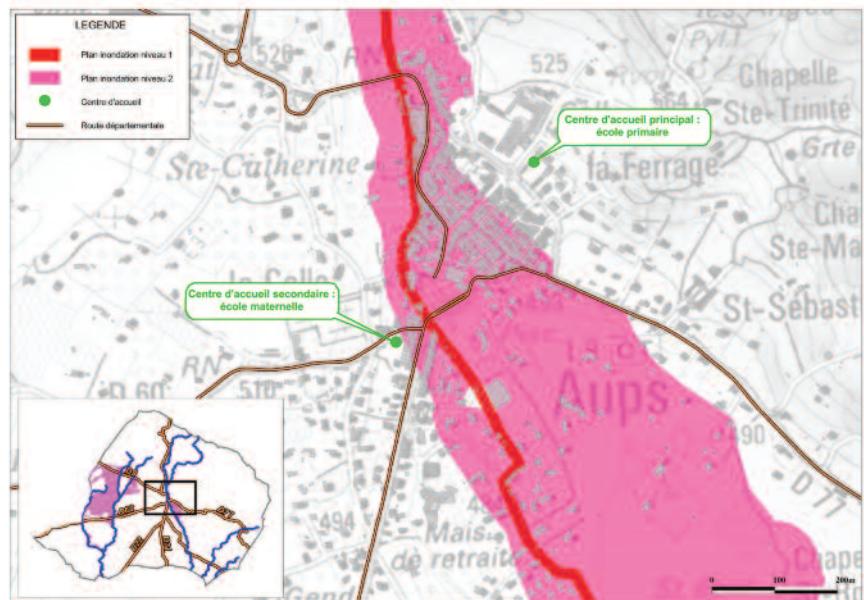
Il est déclenché lorsque la crue de la Grave engendre les premiers débordements avec évènement en cours, et notamment à l'arrière de la Mairie dans le prolongement du mur de soutènement.

Cette phase d'alerte de niveau 1 nécessite la mise en sécurité des personnes exposées (camping, foyer Romano,...) et l'ouverture du centre d'accueil principal (école primaire).

## Déclenchement du plan « Renforcez votre dispositif » :

Il est déclenché lorsque la Grave met en charge le pont du cadran solaire (RD.9) avec évènement en cours, afin d'anticiper d'éventuels débordements et de forts ruissellements dans le centre ville.

Cette phase d'alerte de niveau 2 permet à la Mairie de renforcer les moyens et les équipes mobilisées afin de faire face à un évènement d'intensité exceptionnelle (type octobre 1866).



## Les CONSIGNES de sécurité

### AVANT

- S'informer sur le risque, sa fréquence et son importance (Mairie, Préfecture, services de l'Etat)
- Disposer d'un poste de radio à piles, suivre les infos diffusées par votre radio de proximité et attendre les consignes des autorités.

### PENDANT

#### À l'annonce de la montée des eaux, vous devez :

- Fermer portes, soupiraux, aérations,...pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts
- Couper l'électricité et le gaz pour éviter électrocution ou explosion
- Monter dans les étages avec :  
Eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de recharge, vêtements chauds, vos médicaments

#### Pour attendre les secours dans les meilleures conditions :

- Ecouter votre radio de proximité pour connaître les consignes à suivre
- Vous tenir prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités
- Prendre vos papiers d'identité et si possible, fermer le bâtiment.

### CENTRES D'ACCUEIL :

En cas d'avis d'évacuation, la municipalité vous invite à vous rendre à l'école Primaire qui fera office de centre d'accueil principal. L'école maternelle fera office de centre d'accueil secondaire en cas de besoin.

- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école, la Mairie prend en charge la mise en sécurité des élèves dans le cadre des actions prévues après déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde
- Ne téléphoner qu'en cas de nécessité afin de libérer les lignes pour les secours
- Ne pas aller à pied ou en voiture dans une zone inondée, vous irez au devant du danger
- Ne pas rester dans votre véhicule, il risque d'être emporté
- Ne pas revenir sur vos pas.

**Gardez votre calme, les secours sont prêts à intervenir**

### APRES

- Aérer et désinfecter les pièces
- S'assurer de l'accessibilité de votre logement en suivant les consignes des services de secours.
- Ne rétablir l'électricité et autres réseaux qu'après vérification technique des circuits.
- Pour préserver votre santé, **ne pas consommer l'eau du robinet ou des forages** avant avis favorable de la mairie.
- Chauffer les locaux dès que possible.
- Faire l'inventaire des dommages.



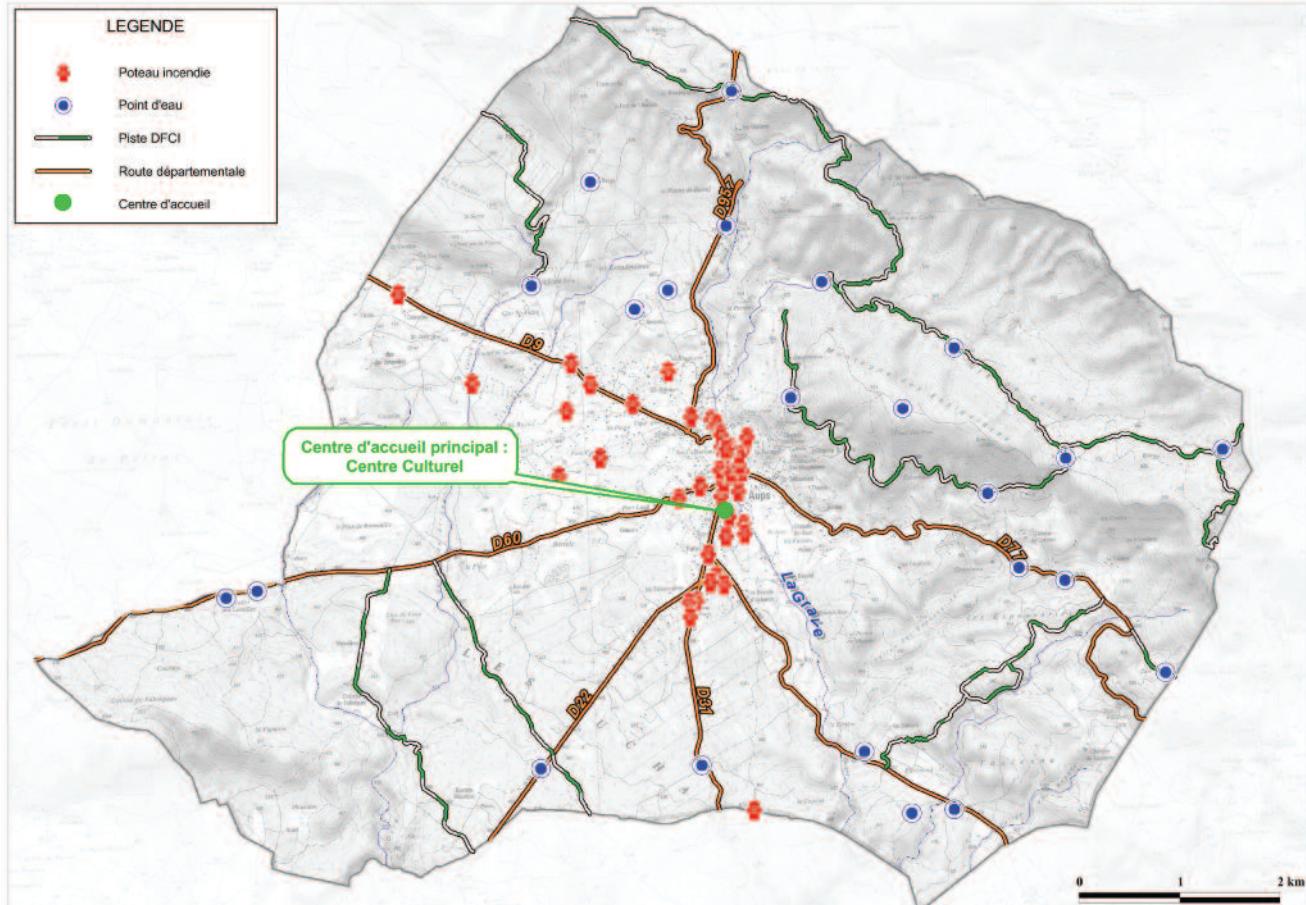
# Le RISQUE FEU DE FORÊT

En cas de sinistre, le Plan Communal de Sauvegarde est déclenché en collaboration avec les services de secours. Selon la situation et après expertise des services de secours, il vous sera demandé soit d'évacuer, soit de vous mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche.

## DÉBROUSSAILLEMENT :

Vous êtes dans l'**obligation de débroussailler** (au minimum 50 mètres autour de votre habitation\*) et de maintenir en permanence débroussaillé votre périmètre de sécurité (article L 322-3 du Code forestier). Le débroussaillage vise à créer une discontinuité du couvert végétal pour ralentir et atténuer la progression du feu.

\* la zone de débroussaillage est modulable en fonction du milieu environnant. Pour plus d'information, contacter la DDTM au 04 94 46 83 83



## Les CONSIGNES de sécurité

### AVANT

- Repérer les chemins d'évacuation et les abris
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, moto-pompe pour piscine)
- Débroussailler autour des habitations et le long des voies d'accès
- Vérifier l'état des fermetures (portes, volets, et de la toiture...).

### PENDANT

#### Surpris par un départ de feu :

- Informier les sapeurs-pompiers le plus vite et le plus précisément possible (18 et 112)
- Si possible, attaquer le feu
- Ouvrir le portail de votre terrain pour faciliter l'accès des pompiers
- Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment
- Respirer à travers un linge humide
- A pied, rechercher un écran (rocher, mur)

- En voiture, ne pas sortir
  - Dans la nature, s'éloigner dos au vent en se dirigeant sur les côtés du front de feu
  - Restez à votre domicile ou entrer dans le bâtiment le plus proche : un bâtiment bien protégé est le meilleur abri
  - Fermer et arroser les volets, les portes et les fenêtres
- Pour éviter de provoquer des appels d'air :

- Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminées...)
- Arrêter la ventilation, rentrer les tuyaux d'arrosage, la fumée arrive avant le feu
- Suivre les instructions des pompiers, ils connaissent le danger

Le passage du feu ne dure pas très longtemps : gardez votre calme, les secours arrivent.

### APRÈS

- Eteindre les foyers résiduels
- Aérer et désinfecter les pièces.

## Les BONS réflexes...

### ...à tous les risques

-  Ecoutez la radio
-  Respectez les consignes des autorités
-  N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer

### ...au risque Inondation

-  Evitez d'utiliser votre véhicule
-  Fermez les portes fenêtres, soupiraux, aération
-  Fermez le gaz et l'électricité
-  Montez à pied dans les étages
-  Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

## Les DÉMARCHES d'indemnisation

- Contacter votre assurance, se reporter à votre contrat.
- Prendre des photos des objets et zones inondés.
- Ne rien jeter avant le passage de l'expert.
- Déclarer le sinistre à votre assureur multirisque habitation dès que vous en avez eu connaissance. Adresser votre déclaration **par lettre recommandée avec accusé de réception**.
- Effectuer vos déclarations auprès de votre assureur **dans les 10 jours après la publication de l'arrêté de catastrophe naturelle** au Journal Officiel.

## En cas de crise

Un PC crise est ouvert  
en Mairie de Aups

**Tél. : 04 94 47 25 47**

Si vous êtes témoin d'une situation de détresse, alertez les pompiers :

**Tél. : 18 (poste fixe)  
112 (portable)**

Infographie : BRL 2017

## Les LIENS INTERNET UTILES

### ...au risque Feu de forêt

-  Dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation, arrosez les abords
-  Fermez les volets, portes et fenêtres, cachez avec des linge mouillés
-  Fermez les vannes de gaz et produits inflammables
-  Ne vous approchez pas d'un feu de forêt, ne sortez pas sans ordre des autorités
-  Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

- Site Internet Mairie d'Aups : [www.aups.fr](http://www.aups.fr)
- Prévisions et vigilances météorologiques : [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)
- Carte de vigilances crues : [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)
- Site de la Préfecture du Var : [www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)
- Portail du ministère de la prévention des risques majeurs : [www.prim.net](http://www.prim.net)
- Assurance : la Fédération Française de l'Assurance : [www.ffa-assurance.fr](http://www.ffa-assurance.fr)

culture

# la médiathèque



## MÉDIATHÈQUE OUVERTE TOUTE L'ANNÉE

En juillet et août de 9h à 12h30  
du lundi au samedi  
Tout le reste de l'année  
les lundis mardis de 15h à 17h30,  
les mercredis de 9h à 12h00  
et de 15h à 17h30  
et les jeudis vendredis et samedis  
de 9h à 12h.



Depuis 2015, la médiathèque d'Aups est située au 3<sup>e</sup> étage de l'ancien hospice Saint-Jacques, place Martin Bidouré.

Gratuite, fonctionnant avec deux agents, la médiathèque compte 825 adhérents (65% d'Aups, 35% communes extérieures) dont 15% de saisonniers. En 2017, 151 personnes supplémentaires se sont inscrites (68 enfants et 83 adultes) totalisant environ 9 000 visites et 12 000 prêts. Elle fonctionne en relation avec la Médiathèque Départementale du Var (MDV). Elle met à la disposition du public plusieurs milliers de documents (livres, revues, CD, DVD).

De nombreuses animations et actions pédagogiques sont organisées - toutes les classes de la commune fréquentent la médiathèque (tous les jeudis après-midi), la crèche (1 fois par semaine). La médiathèque collabore avec d'autres collectivités : l'école de Montmeyan et deux classes de Régusse viennent faire du prêt et monter des projets.

## PROGRAMME 2018 (EXTRAIT)

En 2018 les animations suivantes sont prévues :

- une exposition sur la grotte Chauvet en janvier et sur les mangas en novembre/décembre.
- "un café des livres": échanges, lectures, découvertes des nouveautés chaque 3<sup>e</sup> jeudi du mois.
- Une dédicace rencontre avec l'auteur Marc Biancarelli.
- Contes CP, champion de la lecture et jouer avec les mots CM1 CM2 de la graine à l'assiette CE1 et l'eau dans tous ses états avec les CE2.

# tourisme la maison de la truffe



**MAISON DE  
LA TRUFFE  
OUVERTE  
TOUTE L'ANNÉE**

Septembre à Juin  
9h-12h30 et 14h-17h30  
Fermée le dimanche  
Juillet et août  
9h-12h30 et 14h30-18h30  
Fermée le dimanche



Avec 2 000 visiteurs des espaces exposition et 10 000 passages dans les espaces Truffe Touristiques, la Maison de la truffe a trouvé son public et son équilibre financier dès la 2<sup>e</sup> année d'exercice.

Le budget de fonctionnement est couvert à 80 % par les recettes liées à l'activité du site (38 000 € de chiffre d'affaires boutique, 12 000 € d'entrées/animations) et génère 35 000 € de chiffre d'affaires indirect (partenaires restaurateurs, trufficulteurs...).

L'accueil de groupes sur les formats "Journée découverte de la truffe d'Aups" et "Visite gourmande de la Maison de la truffe", le lancement des produits touristiques à la journée "100 % truffe d'Aups", "Truffe et Huile d'olive", "Truffe et vin" complètent l'offre touristique tournée vers une clientèle de produits festifs et locaux de qualité.

Cette dynamisation en synergie avec les deux autres richesses du territoire, l'huile d'olive et le vin, a donné lieu en 2018 à :

- L'animation de 8 ateliers culinaires autour de la truffe d'hiver et d'été et de 10 "Truffe Foodies" les jours de marchés (stand de dégustation gratuite animé par les restaurateurs du réseau Maison de la truffe).
- Le lancement de l'événement "Nocturne de la Truffe d'été" le mercredi 5 juillet.
- La participation aux 4 jours du salon "50 ans des Parcs Naturels Régionaux" à Paris Bercy.
- De nombreux "retours presse écrite" sur Aups et la truffe (Paris Match, Var Matin, Le Guide du Routard, Supplément "La Provence", Femina ...) et 3 retours presse audiovisuelle : France 3, Var Azur TV, Azur TV montrent l'intérêt suscité.





## PERSPECTIVE 2018

Les perspectives pour 2018 sont fort encourageantes avec notamment le lancement de la candidature de la Maison de la truffe au Label National "Truffe d'Aups et du Verdon-Site Remarquable du goût", label porté par le Ministère de l'économie et de l'agriculture qui distingue les produits du terroir et les lieux de production emblématiques de la gastronomie française. L'objectif affiché pour Aups étant de devenir le 1<sup>er</sup> site remarquable du goût dans le Var.

Des contacts sont en cours pour proposer Aups comme destination d'excursions avec le programme Itinéra : propositions de circuits touristiques autour de la truffe à destination des clientèles des croisiéristes des ports du Var et le programme Vivimed : définition de circuits touristiques expérientiels autour de la thématique de la truffe.

La Maison de la truffe projette le développement de produits touristiques itinérants autour d'Aups tels qu'un circuit cyclo touristique "Saveur Truffe" et un circuit "Equitouristique" "Dans les truffières du Verdon" jouant sur l'association "plaisir du sport et plaisir du goût" mais aussi de nouveaux produits touristiques à la journée tels que "Truffe et lavandes du Verdon" et "dans les truffières du Lac de Sainte-Croix" en partenariat avec la Maison des Lacs des Salles-sur-Verdon.

L'installation d'audioguides de visite en anglais, allemand, français est à l'étude et une coopération entre la truffe d'Aups et celle d'Alba, capitale italienne de la truffe blanche est envisagée.



## À NOTER SUR VOTRE AGENDA

### En juillet et Août

Les mardis

### Journées découvertes "Truffes et lavandes du Verdon"

Les mercredis

Matin 9h00

### "Matinée découverte truffe d'été et huile d'olive d'Aups" et "Marché de la truffe d'été"

Après-midi 17h30

### Animation "Apéro truffe"

Les jeudis

Journées découvertes

### "Dans les truffières du lac de Sainte-Croix"

## RENSEIGNEMENTS ET PROGRAMME DÉTAILLÉ

Place Martin Bidouré 83630 AUPS

04 94 84 00 69

[aups83@wanadoo.fr](mailto:aups83@wanadoo.fr)

[www.maisondelatruffe-verdon.fr](http://www.maisondelatruffe-verdon.fr)

## PARTENARIAT

Laurent Péricat

06 32 44 65 13

[laurent.pericat@wanadoo.fr](mailto:laurent.pericat@wanadoo.fr)



gens d'Aups

Le Conseil Municipal renouvelle ses vœux de bonheur aux mariés et de bienvenue aux nouveaux nés, ainsi que ses sincères condoléances aux familles et aux proches de ceux qui nous ont quittés.

## Ils nous ont quittés

### EN 2017

ALBOUY Fernande née PREVINQUIÈRE, ANTONETTI Marie née DI RUOCO, AUDIBERT Serge, INEDJIAN Techkoui née ARTINIAN, BALDUZZI Marinette née REYNIER, BERAUDO Jean, BERNARD Alfred, BERTINO Mauricette née CHAIN, BIANCHI Maryse née LARGERON, BLANC Adrien, BLOUVAC Denis, BORDES Marcelle née ARNAUD, BOUIS Georges, BOSVIN Marie-Jeanne née CARON, CHANET-BIGUE Jean-Pierre, CHASPOUL André, DAUPHIN Jacqueline née MAZIER, DONNADIEU Suzanne née LAYET, EDLINE Rolande née OURSEL, DUTREY Aline née BAGARRE,

FRUTIGER Gertrud née KOHLER, GALERA Pierre, GANDON Marcel, GIANATI Antoine, GRATAROLI Anne née LUISELLI, HUYGUES-DESPONTEES Alain, IACOMETTI Andréa née ARTAUD, JAUBERT Chloé, LAGIER Christian, Général LAURENT Jacques, LONG Denis, LUCATS Renée née PEERT, MARIE Louis, MELAN Françoise née BORDONARO, MELLIER Germaine née SCHWEITZER, MENENI Joseph, MIGNON Eliane née GAUDISSON, MOYART Denise née VANDORPE, MUSLIN Andrée née DEFRAINE, OBERSON Jean-Louis, PERALDI Eliane née JEAN,

PIERSON Josiane née DEROM, PLAISIR Raymonde née THOISY, PONS Marcel, TARETTO Paul, TAGGIASCO Henriette née FILIPPI, TERRASSON Thérèse née CURTI, TEYSSEYRE Jacqueline née DUTREY, VAUCHER Jean, VEDY Corinne.

### EN 2018

ALBERTO Emilie née GOLA, BAGARRY Patrick, BENINTENDI Mireille née REYNIER, BOITE Jean-Claude, CHASPOUL Henriette née CANAVESE, CHAUVIN Claire née BAGARRY COINDET Raymond, COLIN Jeanne née ACKERMANN, CRUCY Florence née SCHMITT, DEMOULIN Lucette née PONS,

FORTINI Louis, FOSSAT Léon, GRENEAUX Catherine née GALOUL, HENRION Pierre, INAUDI Jean-Marie, LAYET Louis, LEBOURG René, LUCATS Odette née BUISSONNET, MANDON Raymonde née FIOT, MARTINEZ Josiane née JOONEKIN, MILLE Marius, MORGE Yves, PAVAN Alice née DAMAR, PETIT dit DARIEL Jean-Loup, RECOTILLET Georgette née SERRA, OSMAK Lydie née STAKHOWIAK, ROLLANDY Pierre, ROULAND Claude née TABOUET, TOSTAIN Jeannine née DUPONT.

## Ils ont dit oui !

### EN 2017

SURBACK Denis et GRAS Corine le 27 février  
BLANC Dominique et TINTURIER Célia le 29 avril  
ROYE Maxime et DE BLACAS D'AUPS Hortense le 16 juin  
CIOFI Laurent et PICARD Sabrina le 17 juin  
BENOIT Hugo et GABUTTO Julie le 24 juin  
COTTURA Mathieu et HUEBER Elodie le 1<sup>er</sup> juillet  
MCGUIRE David et MADGE Lucy le 26 août  
LANDRA Nicolas et ESQUIROL Marjolaine le 2 septembre

### EN 2018

GOROCHE Jimmy et LE BLEIS Justine le 28 avril  
ALILI Malick et BENNAMANE Mélissa le 5 mai  
ALBERT-BUY Rémy et JAUD Émilie le 2 juin  
DELOBEL Christian et WARGNIES Lindy le 2 juin  
REVERDY-BAVA Alexis et ALBA Marina le 23 juin  
MIRIEL Emmanuel et SAUVANET Amandine le 23 juin  
MELEARD Loïc et LOSPITALIER Sophie le 23 juin

## Ils sont Aupsois !

### EN 2017

À AUPS LAHORGUE LEPECUCHELLE Noam, le 26 février

### À DRAGUIGNAN

ARCHIER Ornella, le 9 décembre  
AVENA Maëly, le 10 avril  
BRUNO Tonin, le 31 août  
DEBEDA Thibo, le 5 mai  
FAURE MAGNE Enzo, le 1<sup>er</sup> octobre  
GAVRILA Rebeca, le 12 septembre  
JASSAUD Nino, le 25 février  
LAMBERT Liam, le 5 juillet  
LÉCRIVAIN Nora, le 27 janvier  
MEYERE Charlotte, le 1<sup>er</sup> décembre  
MORETTI Swan, le 26 mars  
POTTIER GIMEL Eothen, le 5 septembre  
QUIOT Océane, le 21 septembre  
RAYNOUARD Amande, le 9 janvier  
TOSI Natan, le 7 septembre  
VALVERDE Ylana, le 8 décembre

### À NICE

GIANATI Antoine, le 10 octobre

### EN 2018

#### À DRAGUIGNAN

CALCÉDO Logan, le 7 janvier  
CIOFI Tilia, le 8 avril  
FERRÉT PHILIPPON Henri, le 2 juin  
FRITSCH Aaron, le 19 janvier  
GEDIKLI Léo, le 27 avril  
LARRIVE Antoine, le 11 janvier  
LARRIVE Leelou, le 11 janvier  
SANTIAGO Antoine, le 24 juin  
SANZ-VELAZQUEZ Nathaniel, le 23 février

# Docteur Pierre Rollandy

Médecin de campagne et homme de cœur

**Le Dr Pierre Rollandy s'est éteint le mardi 20 février 2018 à l'âge de 84 ans. Médecin généraliste et Conseiller Général durant de nombreuses années sur le canton d'Aups, il était particulièrement connu et apprécié dans le Haut-Var.**



Né le 17 décembre 1933, à Tourves, Pierre Rollandy a d'abord exercé à Marseille puis avant de s'installer à Aups où il a ouvert son cabinet médical de 1964 à 1975, ce qui ne l'a pas empêché, bien au contraire, de se rendre fréquemment au domicile de ses patients entre Aups et Canjuers.

Médecin de campagne, il lui arrivait à l'époque de pratiquer les accouchements à domicile.

## Maire et Conseiller Général

**Sa parfaite connaissance du territoire et de ses problématiques l'avait conduit à s'engager sur un autre terrain, celui de la politique.**

Cet homme de cœur et de convictions sera élu Conseiller Général (1973 à 2008), puis maire en 1989 et 2001. Il avait continué à exercer la médecine, à Draguignan, en se spécialisant dans la "vertébrothérapie".

Son deuxième mandat de maire lui a permis de concrétiser un certain nombre de projets qui lui tenaient à cœur comme la construction de la maison de retraite ou le gymnase.

Sans oublier la Maison de la truffe, l'une de ses initiatives qui a finalement vu le jour alors qu'il n'était plus aux affaires.

**Antoine Faure, Maire d'Aups, le Conseil municipal et tous les aupsois gardent le souvenir d'un homme sympathique, généreux et chaleureux.**

# Louis Layet

Le bien-être de tous !

**Louis Layet s'est éteint à l'âge de 92 ans le 4 février 2018.** Il fut élu de la commune d'Aups de 1965 à 1975 participant activement à son développement, assurant notamment de par ses fonctions d'adjoint et de 1<sup>er</sup> adjoint la vice-présidence de la Maison de retraite située en ce temps-là dans l'ancien hospice Saint-Jacques.

Veillant au bien-être de tous, il a contribué à de nombreux projets d'équipement et d'avancée sociale.

# Patrick Bagarry

Un enfant du pays au service des administrés

**Samedi 13 janvier, la commune a perdu l'un de ses enfants, Patrick Bagarry, né le 29 octobre 1967, qui s'en est allé soudainement.**

Fils et petit-fils de commerçants aupsois de l'après-guerre jusqu'à 1992, scolarisé au village, puis au lycée technique de Lorgues d'où il sort bachelier, il entre ensuite à l'IUT de la Garde. Élu conseiller municipal en 1989, sa carrière professionnelle à la mairie d'Aups débute le 3 septembre 1990, où il deviendra rédacteur principal 2<sup>e</sup> classe, responsable du service population (urbanisme, état-civil, étrangers,...).

Pas un seul administré se rendant en mairie pour divers renseignements ou actes administratifs n'en est reparti "bredouille".

Ses compétences étaient immenses. Patrick savait tout, connaissait tout le monde. Toujours à l'écoute, il renseignait très précisément, avec toujours une pointe d'humour.



Patrick s'était investi au sein du club de foot, puis comme entraîneur et enfin en tant que membre du bureau. Il s'occupait également du secrétariat de l'association bouliste. D'une nature sereine, il se métamorphosait les jours de "bringue" en fêtard hors pair, notamment lors du mythique "tir à la cible".

Antoine Faure, maire d'Aups, très ému a confié : "Le décès de Patrick est un immense chagrin pour sa famille, ses nombreux amis, ses collègues, les élus et tous les Aupsois. C'était une personne rare, au caractère enjoué et farceur, d'un esprit vif et d'une compétence exceptionnelle. Patrick nous manque déjà beaucoup".



Un hommage lui a été rendu par tous les participants de La Cible durant les festivités de la Saint-Pancrace.

## vie associative

### Judo

**L'Olympique Judo Varois est composé de 6 dojos qui se situent à Aups - Salernes - Régusse - Tavernes - Saint-Julien - Ginasservis.**

Il accueille les enfants à partir de 4 ans jusqu'aux séniors. Il pratique un travail de formation à long terme (pour les plus jeunes, découverte et initiation) ainsi qu'une préparation au haut niveau. Il insiste sur l'enseignement des valeurs et peut également accompagner les parents sur l'éducation des enfants.

Le directeur technique, Thierry Malos-

sane (B.E. 1996) est suppléé par Andy Camillieri (obtention du C.Q.P. en 2017) et Fabien Barbieri (assistant de club en 2017).

Vous pouvez nous retrouver sur facebook [@judovarois](https://www.facebook.com/judovarois), sur le site web : [www.olympiquejudovarois.com](http://www.olympiquejudovarois.com) et si vous avez une question à nous soumettre, une information complémentaire à nous demander, n'hésitez pas en envoyant un mail à : [olympiquejudovarois@gmail.com](mailto:olympiquejudovarois@gmail.com)

#### JEUNES AUPSOIS AYANT OBTENU DES RÉSULTATS NATIONAUX

##### **Julien Rongier (cadet)**

Finaliste Coupe de France Minimes

##### **Maryne Petit (junior)**

5<sup>e</sup> Tournoi Excellence Nîmes - Juniors

7<sup>e</sup> au championnat de France 1<sup>re</sup> div. universitaire

## L'importance des associations

Comité des fêtes, crèche, clubs sportifs ou culturels... Toutes ces structures sont à la base des associations de type 1901 à but non lucratif. La vie d'un village est étroitement liée à ces associations, ce sont elles qui animent le village, qui lient les personnes autour d'une passion commune, qui gèrent les clubs sportifs de vos enfants, qui organisent des festivités...

Elles sont souvent fragiles, sont exclusivement composées de personnes bénévoles, qui en plus de leur métier, de leur quotidien s'investissent pour les autres, il est donc important de respecter ces personnes qui sont bien souvent critiquées pour ce qu'elles font ou ne font pas, ou ne font pas assez bien.

Mais quand tout se passe bien on en retire quand même une grande satisfaction personnelle, dans ce monde où l'individualisme prend de plus en plus de place, ça fait du bien de voir les gens vous féliciter et vous encourager. Vous aussi vous pouvez en vous rapprochant des associations qui vous conviennent le mieux bien sûr, les aider à votre manière de façon temporaire ou bien plus selon vos disponibilités.

Liste des associations Aupsoises sur le site [aups.fr](http://aups.fr)

### Les Médiévales 2017



### Caisses à savon



Association INDIGO - Photo Patrick Thubert

## Les Guerriers du Verdon



# Ça bouge à Zaou

## Calendrier des animations et des festivités

JUIN

- |                               |                                                                |
|-------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| <b>Jeudi 28 juin 21h00</b>    | Concert "Una Voce" – Collégiale St Pancrace                    |
| <b>Vendredi 29 juin</b>       | Fête de l'école élémentaire                                    |
| <b>Vendredi 29 juin 20h00</b> | Soirée conte et chansons en soutien aux exilés au Foyer Romano |

JUILLET

- |                                   |                                                                                                                                                                    |
|-----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Samedi 30 juin 17h00 23h00</b> | Festival du rosé et de la truffe d'été (places Mistral et Martin Bidouré) (stands viticulteurs, marché aux truffes blanches, repas devant la mairie, soirée DJ,..) |
|-----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

- Samedi 7 juillet 21h00** Concert U Terranu, chants traditionnels corses, 21h00

à la Collégiale Saint-Pancrace (15 €, gratuit pour les -12 ans)  
Tous les jeudis marché nocturne – place Frédéric Mistral – Comité des Fêtes  
Musée Segal – Donation Bassano – Expositions temporaires :  
Susan Knapp (peintures) – Bernard Gorgeon (photographies)  
William et Anne LiverMore (sculpteur) – vernissage le 6 juillet à 18h30

AOÛT

- |                                     |                                                        |
|-------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| <b>Lundi 9 juillet 21h30</b>        | Festival Jazz Verdon – place Frédéric Mistral          |
| <b>Vendredi 13 juillet 22h00</b>    | Avec le groupe "Ciné qui Jazz" et les Cinémas de Pays  |
| <b>Samedi 14 juillet 19h30</b>      | Feu d'artifice + bal (place Frédéric Mistral)          |
| <b>Vendredi 20 juillet</b>          | Bal populaire guinguette ambiance années 50            |
| <b>Samedi 21 juillet 19h00</b>      | Concours de boules Guerriers du Verdon – BBQ – Buvette |
| <b>Dimanche 29 juillet 21h30</b>    | Soupe au pistou à Notre Dame de la Délivrance          |
| <b>Du 1<sup>er</sup> au 31 août</b> | Concert Sandra Costa – Collégiale Saint-Pancrace.      |

- |                                     |                                                                                                                           |
|-------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Du 1<sup>er</sup> au 31 août</b> | Musée Segal – Donation Bassano – Expositions temporaires :<br>Roger Portheault (peintures) ; Claire Pellicone (créations) |
|-------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

- Dimanche 5 août 8h00 19h00** Marché des Producteurs De Pays – Place Frédéric Mistral

- |                           |                                                                                      |
|---------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Mardi 7 août 21h30</b> | Gigi décape sa tignasse – spectacle humoristique                                     |
| <b>Mardi 14 août</b>      | Concert place Frédéric Mistral soirée Georges Brassens                               |
| <b>Mercredi 15 août</b>   | Procession de la Vierge de la Collégiale vers Notre Dame de la Délivrance + apéritif |

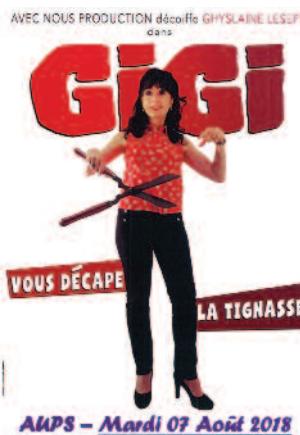
- |                               |                                                                 |
|-------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| <b>Du 17 au 19 août</b>       | Fête d'été (bals, fête foraine, animations)                     |
| <b>Dimanche 19 août 11h00</b> | Libération Aups – défilé militaire jeep et véhicules de l'armée |

- |                             |                                                              |
|-----------------------------|--------------------------------------------------------------|
| <b>Lundi 20 août 12h00</b>  | Animation et fanfare militaires – association les Ravans     |
| <b>Mardi 21 août – Soir</b> | Grand aïoli sur la place Frédéric Mistral – Comité des Fêtes |

- |                                          |                                                               |
|------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|
| <b>Du 1<sup>er</sup> au 30 septembre</b> | Snack à la folie – concert terrasse – contact : Yves Bartiaux |
| <b>Samedi 1<sup>er</sup> septembre</b>   | Musée Segal – Collection Bassano                              |
| <b>Dimanche 9 septembre</b>              | Journée des associations – place Frédéric Mistral             |

- |                                                     |                                                                |
|-----------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| <b>Samedi 15 septembre et dimanche 16 septembre</b> | Lyric' and Co – Collégiale Saint-Pancrace                      |
| <b>Dimanche 16 septembre</b>                        | Journée du Patrimoine – bâtiments publics + visites du village |
|                                                     | Vide grenier et brocante                                       |

SEPTEMBRE





Soirée sosie Mickael Jackson



La Pastorale



Fête de la truffe



Fête de la musique



Festival du Rosé



Festival du Rosé



Fête de la Saint-Pancrace



Festival Jazz Verdon



Fête du terroir



Les Médiévales



Festival du Rosé



Fête du terroir

